saurait mieux faire usage du dimanche que d'en consacrer une partie à la mutualité catholique et

Que tous les membres se fassent un devoir d'assister aux assemblées.

> A. TRUDEL. secrétaire.

BANNIERES.

Ont mérité des bannières, par leur ardeur au recrutement durant le dernier concours, bannières qui leur ont été accordées par l'Exécutif. les Conseils locaux suivants:

Amqui, No 188.

St-François d'Assises d'Ottawa

No 94.

St-Ludger de Beauce, No 154 St-Donat de Montcalm, No. 260 St-Etienne des Grès, No. 217 La Tuque, No 166.

Ste-Agathe des Monts, No 228

Il s'agit ici de primes spéciales étrangères aux primes du concours proprement dites, primes payées par les Conseils de District.

Que les conseils locaux qui veulent se procurer une belle bannière s'adressent à Monsieur l'organisateur en chef, qui leur soumettra les conditions à remplir.

Ottawa, 15 oct. 1913.

Aux membres de l'Union St-Joseph du Canada.

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la Société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 199 et 200 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de nov. prochain, n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 154 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances est, par le fait même et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en Cet avis est donné en conformitéavec les dispositions duCode.

Tabloat

RECRUTEMENT EN AOUT ET SEPTEMBRE.

	Audet, Arcadius, Spalding
	Arbour, S., Bonaventure
	Bélanger, E., Val Brillant
	Bélanger, J. H., Hull 1
	Bouchard, U. J., Montréal 2
	Bourdages, N., Bonaventure.
	Bureau, A., St-Ludger
	Bérubé, A., Edmunston
	Bélisle, Ls., Baie Shawenegan
	Bisson, M., Montréal
	Bisson, M., Montréal Beauchamp, A., St-Rédempteur
	Boucher, H. W., Berthier
	Beaulieu, E., St-Damien,
-	Charron, O., Hull
	Cloutier, D. L. G., Price
	Cadorette, D. N., Bonaventure 2
	Conseil 94, St-Frs. d'Assises
	Cossette, A., Mont Carmel
	Dessert, M., Janeville
	Désy, Dr E.V., St-Rose de Lima
	Durocher, J. Z., Ottawa
	Defond, Delle F., Ottawa
	Duval, Jos., ND. Salette
	Fournier, F., Trois Rivières
	Fournier, J., Roxton Pond
	Forget, J. L, Terrebonne
	Selmas, A., St-Mathieu
	Goulet, O., Embrun
	Gauthier, H., Rockland
	Godbout, J. L. A., Dom.Lairet
	Guindon, J., Plaisance
	Gauthier, E. J., Jonquières
	Gagnon, G. A., Bic
	Gauvreau, F., Chaleurs Gauthier, Johnny, Sayabec
	Gauthier, Johnny, Sayabec
	Gagnon, O., Chicoutimi
	Giroux, Ph., Mathieu
	Glandon, A., Aylmer
	Gagné, P., Ste-Luce Julien, F. X., Lambton
	Julien, F. X., Lambton
	Juneault, W., Howick

Langevin, E., St-Timothée	35
L'Heureux, J. E., Lac Tortue.	1
Lachaine, L., Montréal	1
Lizé, J. R., Black Lake	1
Lavertue, J., St-Lambert	1
Lavoie, J. A., Lac aux Sables	1
Leclerc, Théo., Roberval	2
Langlois, O., Sudbury	2
Lamothe, H., Alfred	1
Leblanc, Ls., Price	2
Labelle, E. J., Ottawa	3
Martel, Adélard, Warwick]
Michaud, I., Bic]
Marcoux, Geo., Waubaushene	4
Millette, J. F. R., L'Orignal	
Ménard, C., Hawkesbury	6
Menier, J. C., Yamachiche	
Morrisset, J. G., Cap Santé Morrisset, Rév., ND. Salette	
Massé, Elizée, St-Hubert	4
Mercier, Raymond, Windsor.	5
Marceau, Raymond, St-Claude	
Nadeau, Mad. S., Riv. Canards	
Ouellette, Agapit, Lévis	
Ouellette, Ed., Ile-Calumet	
Paquette, O., Ottawa	-
Rév.Ph,Plamondon,Pontbriand	
Roy, Gilbert, Ste-Anne Prescott	
Rochefort, Cap Madeleine	
Robert, J. M., St-André Avelin St-Amand, P., Victoria Harbour	
St-Amand, P., Victoria Harbour	
St-Ludger	
St-Hubert, Spalding	
Sauvé, Eug., Ottawa	7
Soucy, Jos., East Angus	4
Sirois, J. A., Ile Verte	5
Tessier, Geo. J., Québec	2
Trahan, J. A., Blind River	
Tétreauet, J. S., Sherbrooke	
Thinel, A., Ferme Neuve	
Villeneuve, Mde E., Calumet.	
Viau, Mme H., Masson	

Réclamations payées en Septembre.

No. du décès	Nom du Décédé.	No de Police	Nom du Réclamant.	Date du Décès	Montant de la police.	Date du Paiement	Résidence
1984 1985 1987 1995 2000 2001 2002 2003 2005 2006 2007 2013 2014 2016 2020 2021	J. Monette A. Laverdure E. J. Poirier F. Baril Isidore Boucher C. Ouellette D. Blondin Josephine Pichette Ed. Rivest Alph. Sauvageau Alf. Bernier Wm. F. Bourgoin J. Carrier O. Chevalier Edwidge Joly J. Deneault Marg. Tremblay	5417 13678 45928 2944 38349 9148 27333 26312 992 9573 55791 37204 4260 13876 17710 2536 11796	Ph. L'Abbé Wm. Ledue Rod. Grenier M. Délorme O. Naud M. A. Pelletier Jessie Delisle Wm. Villeneuve Geo. Laramée Mde. A. Rivest A. Sauvageau A. Bernier A. Bergeron J. Bte. Legault J. Houde W. Brisebois A. Groulx A. Deneault Jos. Normand	17 Juil. 17 Juil. 17 Juil. 19 Juil. 31 Juil. 1 Août 30 Juil. 4 Juin 22 Juil. 15 Août 15 Août 10 Août 121 Août 14 Août 14 Août 15 Août 16 Août 17 Août 18 Août 19 Août 19 Août 10 Août 10 Août 10 Août 10 Août 11 Août 12 Août 12 Août 13 Août 14 Août 15 Août 16 Août 17 Août 18 Août 18 Août	750.00 100.00 75.00 1000.00 500.00 1500.00 75.00 75.00 75.00 000 1500.00 1500.00 1500.00 1500.00 1500.00 1500.00 1500.00 1500.00 1500.00 1500.00	12 — 4 — 26 — 13 — 12 — 4 — 4 — 27 — 19 — 12 — 12 — 12 — 12 — 27 — 27 — 27 — 27	St. Laurent Cobalt Québec Trois Rivières Thurso St. Cyprien Deschaillons Hull St. Rédempteur Ottawa St. Casimir South Durham Edmundston Hull East Angus Grenville Ottawa Óttawa Hull

Par monts et par vaux

NOS ECOLES BILINGUES.

Le gouvernement ontarien maintient, envers les écoles bilingues, son attitude persécutrice de l'an dernier. D'après la nouvelle circulaire dix-septième, sœur cadette digne en tout point de son ainée de l'an dernier. l'enseignement du français est encore restreint au premier cours, et à une seule heure par jour dans les autres cours. On impose encore aux écoles anglo-françaises une double inspection, mais on ne donne plus la supériorité au fonctionnaire de langue anglaise. L'inspecteur a leprivilège de permettre un usage plus généreux du français, comme langue d'enseignement, là où il le croit à propos. C'est la seule variante entre l'ancienne et la nouvelle circulaire du ministère de l'Instruction publique.

Au demeurant, le gouvernement, auteur d'une loi injuste et barbare, a cru qu'il serait de bonne tactique de désarmer, par quelques petites concessions, la résistance canadienne-française. Il faut lui en savoir gré, et accepter la situation légèrement améliorée faite au français. Faute de vin, on boit de l'eau, dit le proverbe.

En face des nouveaux règlements, le devoir des Canadiens-français est tout tracé: il leur incombe de continuer, comme l'an dernier, à résister. C'est l'attitude du pouvoir qui leur dicte une ligne de conduite. Quand on a pour soi le droit et la justice, il n'est pas permis de capituler.

Ce Sir James Whitney, dont on vantait jadis la larg ur de vue, l'esprit supérieur et l'âme généreuse, ce premier ministre que l'on disait homme d'Etat aux convictions profondes et au caractère fortement trempé, ce politique habile que l'on saluait comme l'ami des Canadiens-français, se révèle, en somme, opportuniste de la plus belle eau. Il se fait l'instrument du fanatisme pour écraser une minorité; il se sert de la force pour primer un droit; il décrète une loi manifestement contraire à l'esprit de la Confédération canadienne et souverainement injuste à l'endroit des fils des premiers occupants du